

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 Novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : **14** Conseillers présents : **13** Conseillers votants : **14**

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BLANC René ; BLAIN Marie-Claude ; VAN HUFFELEN Yolande ; BLANC Monique ; MONACI Marc ; POIZAT Roger ; BREYTON Bernard ; REVOL Sébastien ; ARRIBERT Denise ; ALLIER Gérard ; AUDEYER Daniel ; POILBLANC Alexandra

Absent excusé : VAUSSENAT Bertrand a donné pouvoir à BLANC Monique

Secrétaire de Séance : AUDEYER Daniel

Monsieur le Maire demande de rajouter le vote de la convention de mise à disposition de matériel pédagogique des communes, adopté.

APPROBATION PROCÈS-VERBAUX CONSEIL MUNICIPAL

- **Séance du 19 septembre** : Adopté (abstentions : Denise ARRIBERT, Gérard ALLIER, Daniel AUDEYER, absents lors de cette séance).
- **Séance du 17 octobre** : Adopté (abstention : Alexandra POILBLANC, absente lors de cette séance).

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- Vente habitation appartenant aux Cts VERGES (AH n°87 de 295 m² - Montée du Calvaire)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à acquérir ce bien.

SAISON 2018/2019 - REDEVANCE ACCÈS PISTES SKI NORDIQUE

Sites de Chaud-Clapier / Font d'Urle - Herbouilly

Le Conseil Municipal donne son accord sur le montant des redevances nordiques d'accès aux pistes de ski nordique pour la saison 2018-2019 des espaces nordiques cités ci-dessus ; désigne l'EPIC des stations de la Drôme pour la perception et la gestion de son produit.

REDEVANCE DOMAINE PUBLIC - EXONÉRATION 2018-2019

Après l'avoir évoqué en commission «Cadre de vie», sur proposition de Monsieur le Maire, et suite aux nuisances occasionnées par les travaux réalisés dans le village (assainissement ; réfection de la voirie départementale ; rénovation des trottoirs...), le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'exonérer à titre exceptionnel les commerçants pour les redevances annuelles du domaine public pour les années 2018-2019.

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2019

Le Conseil Municipal maintient à l'unanimité les tarifs et adapte, conformément au règlement intérieur adopté récemment, les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium.

TARIFS LOCATION MARABOUTS 2019

Le Conseil Municipal maintient à l'unanimité les tarifs et les conditions de location des marabouts.

TARIFS CAMPING MUNICIPAL LES BRUYÈRES 2019

Le Conseil Municipal maintient à l'unanimité les tarifs du camping municipal.

RÉFORME RÉVISION LISTE ÉLECTORALE - 2019

La commission administrative de révision des listes électorales **est remplacée par une COMMISSION DE CONTROLE dans le cadre de la mise en œuvre d'un répertoire Electoral Unique (REU) tenu par l'INSEE.**

Les objectifs sont :

- De combattre l'abstention en réduisant le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits,
- De rapprocher les citoyens du processus électoral

Les conditions d'inscription sur une liste électorale ont été élargies.

L'accès à ce répertoire sera assuré par un portail spécifique, accessible par internet ; un accès sécurisé avec connexion et d'authentification ; un agent référent au service électoral sera habilité.

Les listes électorales seront désormais permanentes. Le caractère annuel de la révision et la commission administrative chargée de cette révision seront donc supprimés.

La compétence d'inscription et de radiation des électeurs, actuellement exercée par la commission administrative sera transférée au Maire.

A compter du 10 janvier 2019, création d'une COMMISSION COMMUNALE DE CONTROLE

La commission sera composée de :

- **1 Conseiller municipal** (sauf le Maire et ses adjoints)
- **1 délégué de l'administration** (désignée sur proposition du Maire)
- **1 délégué désigné par le TGI** (désignée sur proposition du Maire)

La commission devra statuer sur les recours administratifs formés par l'électeur (préalablement à tout recours contentieux) contre les décisions prises par le Maire à son encontre (non-inscription, radiation....) et assurer la régularité de la liste électorale...

Marc MONACI se propose de siéger à cette commission, adopté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer, un poste saisonnier d'adjoint technique contractuel pour assurer le renfort du service technique en période hivernale ou estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer un poste aux indices et conditions précisées ci-dessous.

- 1 poste d'adjoint technique contractuel saisonnier à temps complet ou à temps non-complet (17h30), au 1^{er} échelon, au service technique en période estivale ou hivernale.

SERVITUDE DE PASSAGE – CTS SURREL – LES ARBUSSIERS

Sur proposition de Monsieur le Maire et dans le cadre de la vente d'un terrain communal aux consorts SURREL, parcelle située aux Arbussiers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de constituer une servitude de passage sur la parcelle cadastrée AI n°523 aux Arbussiers au profit des parcelles vendues aux consorts SURREL. La servitude de passage est délimitée en jaune sur le plan annexé à la présente délibération.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE DES COMMUNES

Dans le cadre du maintien de nos écoles sur le plateau, il est proposé par les enseignants de mettre en réseau et de mutualiser le fonctionnement de nos écoles (pour éviter les fermetures des écoles communales). Chaque école monte un projet pédagogique. Une enseignante surnuméraire a été nommée. Une convention doit être signée pour une durée de 3 ans. Adopté à l'unanimité.

DIVERS

• **Calendrier conseils municipaux 1^{er} semestre 2018** : les mercredis 16 janvier ; 13 février ; 27 mars ; 17 avril ; 15 mai et 19 juin à 19h30.

- **Les Vœux du Maire** : le dimanche 13 janvier à 11h
- **Repas annuel** : le vendredi 18 janvier

▪ **Présentation du projet d'aménagement d'une aire camping-car Park** sur un terrain communal (environ 2400m²) situé derrière le camping – avant la maison de l'aventure. Cette aire serait ouverte à l'année.

Le nombre de places doit être au minimum de 20 et au maxi de 32. 3 scénarios d'implantation sont présentés ainsi que l'estimation financière. La mairie devrait prendre en charge l'aménagement de cette aire (VRD-infrastructures-raccordement électrique...) ainsi que les frais de gestion et de location...

Le Conseil Municipal se laisse jusqu'au prochain conseil municipal soit le 12 décembre pour étudier le projet et se renseigner.

Tour de table :

Jacky CASASNOVAS – Gérard ALLIER :

- Cet après-midi a eu lieu à l'école primaire, une présentation de la chaufferie bois déchiquetée qui relie l'école-piscine par le S.D.E.D. à d'autres élus et techniciens sur les multiples aspects d'un tel projet et notamment les économies de fonctionnement obtenues. Bilan énergétique très positif pour la commune.
- Bilan des travaux d'assainissement (en cours d'achèvement) ; mise en service de la STEP de la Jarjatte (essais concluants)

Monique BLANC :

- Présentation du compte-rendu du conseil d'école (Création d'u PPMS «Plan Particulier de mise en sûreté Scolaire» ; prévoir des travaux à la salle de motricité)
- Spectacle de Noël de l'école le jeudi 13 décembre à la salle des fêtes
- Repas des anciens : le jeudi 29 novembre à midi
- Cérémonie du Centenaire du 11 novembre : remerciements à Mallaury BUIGUES, professeur, à ses collégiens et aux enfants des écoles primaires ; très belle cérémonie.

Denise ARRIBERT :

- Le 21 novembre à La Chapelle, réunion de tous les clubs de 3^{ème} âge Royans-Vercors (réunion trimestrielle)

René BLANC :

- Compte-rendu de la réunion au PNRV relative à la gestion des refuges, à étudier pour 2019, le refuge de Crobache (rénovation...)
Travaux en cours de réfection de la route forestière de Prévalet (terminés le 16-11).

Yolande VAN-HUFFELEN :

- Bilan des permis de construire et des déclarations préalables lors du prochain conseil

Daniel AUDEYER :

- Dans le cadre de FRANSYLA, des travaux de créations de pistes forestières ou de replantation seront subventionnés pour les propriétaires privés et public. A suivre...

Sylvie FAURE informe le Conseil Municipal de son départ (mutation) le 1^{er} janvier prochain à la Mairie de Saint Jean en Royans – service comptabilité. Après 26 années à la Mairie de La Chapelle en Vercors dont 23 ans au poste de secrétaire générale.

La séance est levée à 21h.15

Le Maire,

Le secrétaire,